

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 120 (1994)  
**Heft:** 17

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- la non-surchauffe des locaux en été,
  - l'utilisation de matériaux naturels,
  - l'économie d'énergie de chauffage, malgré un coefficient de transmission thermique  $k$  de 0,5 seulement.
- Parmi les inconvénients, citons:
- les soins à apporter au montage, par exemple du fait de l'emploi d'un mortier léger,
  - une capacité portante relativement faible, les immeubles de plusieurs étages devant être conçus avec des éléments porteurs intérieurs,
  - la relative fragilité des briques utilisées,
- les restrictions concernant les saignées pour le passage des conduites,
  - une épaisseur de mur relativement plus grande.
- Cela étant, le coût de ces murs demeure généralement inférieur à une construction traditionnelle avec isolation rapportée.

### 8. Conclusion

Les procédés de construction présentés ici ne sont pas nouveaux, loin s'en faut. Or, dans les pays qui nous entourent et pour bien des immeubles et des villas construits en Suisse, les expériences accumulées livrent des résultats très favorables. Il s'agit donc maintenant de four-

nir un travail d'information, afin d'obtenir, dans tous les cantons, les autorisations nécessaires, même si elles sont en dérogation avec les règlements et normes en vigueur.

### Références

- «ELEMENT 26 – Terre cuite, technique et applications», édité par l'Industrie suisse de la terre cuite, case 27, 8035 Zurich, 1987
- «ELEMENT 29 – Isolation thermique et maîtrise de l'énergie dans le bâtiment», 1993
- Poster 7<sup>e</sup> Status Seminar «Energieforschung im Hochbau», Zurich, 1992 – Conception thermique des constructions

## Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Usine électrique (EWA), Altdorf/UR	Bâtiments d'exploitation EWA, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 dans le canton d'Uri et architectes originaires du canton d'Uri	5 août 94	
Fondation Centre Pasqu'art, Bienne	Extension et rénovation du Centre Pasqu'art, Bienne, concours en deux étapes	Spécialistes disposant d'une structure adaptée à la mission et domiciliés ou établis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1994 dans les districts de Bienne, Nidau, Büren, La Neuveville ou de Courtelary	30 août 94 (15 juill. 94)	
Canton des Grisons	Assainissement de la clinique psychiatrique Beverin, à Cazis/GR	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 dans le canton des Grisons ainsi que les architectes originaires de ce canton	26 sept. 94	
Canton de Lucerne	Annexes au centre de formation de l'armée de Lucerne	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 dans les cantons de Lucerne, Obwald, Nidwald, Uri, Schwyz, Zoug ou du Tessin ainsi que les architectes originaires du canton de Lucerne	7 oct. 94	
Coopérative Résidence du 3 <sup>e</sup> âge Glaris	Appartements pour person- nes du 3 <sup>e</sup> âge, Glaris, CP	Architectes domiciliés ou établis le canton de Glaris ou originaires de ce canton	15 oct 94 (fin juin 94)	
Communes de Dardagny, Russin et Satigny (GE)	Maison pour personnes âgées, logements sociaux et commerces, CP	Une pré-inscription permettant au jury de désigner les concurrents est ouverte à tous les architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève au 1 <sup>er</sup> janvier 1994 et reconnus en tant que mandataires professionnellement qualifiés	28 octobre 1994 (10 juin, limite pour pré- inscription)	
Commune de Köniz/BE	Extension de l'école secondaire de Wabern/BE, CP	Professionnels domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 dans le district de Berne ou en étant originaires	18 nov. 94 (13 mai 94)	
Conseil municipal de Zurich	Habitations et école primaire «Fabrik am Wasser» à Zurich-Höngg, CP	Architectes originaires de Zurich ou domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1993 à Zurich	26 janv. 95	

### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.**